

La revue d'actualité sociale de Sud Matmut

Mutuelle santé : payer plus pour avoir moins !

DANS CE NUMÉRO :

Mutuelle Santé	1
Négociation contrat de génération	2
Indice de menteurs	3
Contre la casse de l'Inspection du travail	4

Comme à l'accoutumée lors du CCE du 21 octobre 2013, les élus CFTC et CGC (et oui encore eux !) ont bradé la mutuelle des salariés et de leurs familles au profit de la Direction et de ??? L'avenir et les prochaines promotions nous le diront !!



Grâce à la CFTC et à la CGC à partir du 1er janvier 2014, les salariés du Groupe Matmut bénéficieront donc d'une mutuelle santé plus chère :

- 51.61 euros pour les conjoints
 - 28.73 euros par enfant
- pour des prestations en baisse :
- Consultation praticien -25 %
 - Orthodontie - 75%.

Face aux réactions hostiles des salariés du

Groupe, la CFTC a semble-t-il pris conscience que sa précipitation à satisfaire les desideratas du Président pourrait lui coûter quelques voix lors des élections professionnelles.

Comme d'habitude, dès le lendemain, elle a ressorti sa technique habituelle de la lettre ouverte au Président pour se poser en négociateurs avertis et tenter d'obtenir une ristourne pour le deuxième enfant voir le troisième en espérant, sans doute, rattraper son énorme bévue à la hauteur de son incompétence.

La CFTC prend-elle les salariés pour des quiches ?

Qui est encore dupe de son imposture ?

Pour Sud Matmut, les négociateurs avisés ne sont pas ceux qui valident un ordre directionnel à première de-

mande et panique ensuite pour sa notoriété.

Pour Sud Matmut, comme pour l'immense majorité des salariés, les négociateurs avisés sont ceux qui négocient jusqu'à obtenir un accord favorable aux salariés et à la justice sociale.

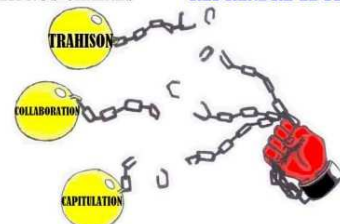
Au-delà de l'augmentation des tarifs pour des prestations en baisse, Sud Matmut s'interroge sur la gestion de la Mutuelle santé des salariés du Groupe et de leur famille par leur employeur.

Des données confidentielles vont, ou sont déjà, recueillies dans ce cadre et informatisées sans aucune garantie de confidentialité.

Notamment, les déclarations obligatoires, claires et transparentes ont-elles été effectuées auprès de la CNIL.

BRISER NOS CHAINES

REPRENDRE LE FLAMBEAU



RECONSTRUIRE LE SYNDICALISME DE CLASSE

Contrat de génération : encore un accord qui n'apporte pas grand-chose de plus !

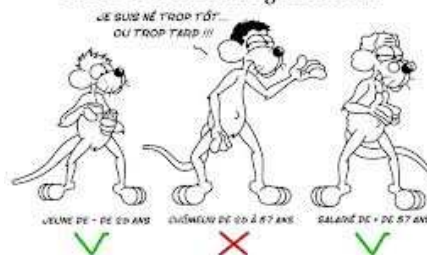
Le 8 octobre 2013, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont signé l'accord relatif à l'insertion des jeunes dans l'emploi, au recrutement et maintien des salariés âgés dans l'emploi et à la transmission des savoirs et des compétences.

- Formation « préparation à la retraite »,

Pour le reste, cet accord n'est qu'un regroupement dans un seul et même accord de dispositions existants déjà dans d'autres accords d'entreprise;

- La reconnaissance du statut de tuteur
- L'engagement de maintenir au moins 78 collaborateurs âgés dans l'emploi pendant la durée de l'accord, soit entre le 1er novembre 2013 et le 1er novembre 2016.

Face au chômage, le gouvernement lance le contrat de génération



Cet accord permet à la Matmut de se mettre en conformité avec la loi du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération dans les délais imposés et d'éviter les pénalités.

Mais concrètement pour les salariés ?

Un accord de plus qui n'apporte pas grand-chose de plus !

Cette accord ne fait qu'officialiser des pratiques déjà en cours depuis de nombreuses années :

- journée d'intégration des jeunes embauchées,
- Remise d'un livret d'accueil,
- Parcours de formation jeune embauché,
- Le développement de l'alternance,

Ce nouvel accord n'est qu'un simple copier/coller de l'accord senior et de temps partiel en ce qui concerne :

- l'entretien de seconde partie de carrière,

qui nous le savons tous n'a jamais été respecté et jamais été suivi d'effet, - la priorité à la formation accordée aux salariés âgés, - l'aménagement du temps de travail des salariés âgés par le recours du temps de travail à temps partiel

Quelques avancées concrètes cependant qui ont pu motiver la signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives :

- l'engagement d'embaucher au moins 78 jeunes en CDI pendant la durée de l'accord soit entre le 1er novembre 2013 et le 1er novembre 2016

Cependant, aucun contrairement à l'esprit de la loi, aucun engagement n'est pris concernant :

- l'embauche de salariés de plus de 57 ans alors que l'âge de la retraite ne cesse de reculer
- La pénibilité et la lassitude au travail

Ainsi pour Sud Matmut même si le volet embauche des jeunes n'est pas négligeable et justifie une signature, cet accord n'est pas suffisant et ne prend pas en compte toutes les composantes de la problématique du partage du travail, des compétences et du savoir.

« L'engagement d'embaucher au moins 78 jeunes en CDI pendant la durée de l'accord soit entre le 1er novembre 2013 et le 1er novembre 2016 »



L'indice des menteurs et truqueurs de l'INSEE

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,5 % en août 2013, après une baisse de 0,3 % en juillet 2013. Corrigé des variations saisonnières, l'IPC augmente de 0,2 % en août 2013. Sur un an, le taux de croissance de l'IPC s'établit à 0,9 % en août, en repli par rapport à juillet 2013 (+1,1 %). Hors tabac, l'IPC croît de 0,4 % en août 2013 et de +0,7 % sur un an.

La hausse de l'IPC en août s'explique principalement par l'augmentation saisonnière des prix des produits manufacturés à la sortie des soldes estivaux sur le territoire métropolitain et par celle de certains services liés au tourisme au moment des vacances d'été. La poursuite du rebond des prix de l'énergie et l'augmentation du tabac (au 15 juillet) ont également contribué à la croissance de l'IPC en août 2013. Ces hausses sont atténuées par le repli saisonnier des prix des produits alimentaires frais.

Les prix des produits manufacturés augmentent de 1,1 % en août 2013 (+1,2 % en août 2012) mais baissent de 0,6 % sur un an. Avec la fin de la période des soldes d'été en métropole, les prix de l'habillement-chaussures sont en hausse de 6,9 % en août 2013 (+1,6 % sur un an) après avoir reculé de 13,2 % en juillet 2013. Les hausses les plus marquées concer-

nent l'habillement des enfants (lingerie, bonneterie +13,2 % ; +1,4 % sur un an ; vêtements de dessus +11,8 % ; +3,0 % sur un an). Des hausses de prix dues à la fin des soldes sont également observées pour la maroquinerie et les articles de voyage (+4,6 % ; +1,7 % sur un an), les meubles et les articles d'ameublement (+2,1 % ; +0,6 % sur un an), la parfumerie et les produits de beauté (+1,4 % ; +0,6 % sur un an) et l'horlogerie, bijouterie et joaillerie (+1,3 % ; +0,7 % sur un an). Les baisses de prix se poursuivent pour d'autres produits manufacturés, notamment pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques (−0,3 % ; −8,2 % sur un an)

En août 2013, les prix des services augmentent de 0,2 % (+1,1 % sur un an), principalement sous l'effet de la hausse saisonnière des services d'hébergement de vacances (+14,6 % ; +2,0 % sur un an) et de ceux des voyages touristiques tout compris (+6,7 % ; −0,4 % sur un an). Par ailleurs, les tarifs du transport aérien de voyageurs augmentent de 0,5 % en août et de 0,3 % sur un an. *A contrario*, les prix de l'hôtellerie y compris pension se replient en août (−2,0 % ; +0,5 % sur un an) ainsi que ceux des péages et parkings (−1,5 % ; +1,6 % sur un an), conséquence de la gratuité du stationnement automobile dans certaines villes en août.

En outre, les prix des services de télécommunication se sont de nouveau repliés en août (−0,4 % ; −11,7 % sur un an)

En août 2013, les prix de l'énergie croissent pour le deuxième mois consécutif (+1,4 % après +0,3 % en juillet 2013). La principale contribution à cette hausse provient des prix de l'électricité (+4,0 % sur un mois toutes taxes comprises en août ; +7,5 % sur un an) et, mais dans une moindre mesure, de celles des prix des produits pétroliers (+0,7 % ; +0,5 % pour le fioul domestique et +0,7 % pour les carburants). Sur un an, les prix des produits pétroliers reculent de 4,3 % en août 2013 (après +0,1 % en juillet 2013), conséquence de la sortie du glissement annuel de la forte hausse enregistrée en août 2012 (+5,3 %). À l'opposé, les prix du gaz de ville se sont repliés en août 2013 (−0,4 % ; +2,8 % sur un an).

En août 2013, les prix de l'alimentation diminuent de 0,4 % (+1,8 % sur un an, comme en juillet 2013). Cette baisse provient pour l'essentiel du recul saisonnier des prix des produits frais (−4,7 % sur un mois). Pour autant, en raison de conditions climatiques difficiles au premier semestre qui ont pesé sur l'offre, les prix de ces produits augmentent fortement sur un an (+12,0 % pour les fruits frais et +5,3 % pour les légumes frais ;

« le gouvernement confirme qu'il préfère protéger les riches et ainsi obéir aux orientations voulues par les directives européennes. »

+7,6 % en moyenne). Hors produits frais, les prix de l'alimentation connaissent des hausses plus limitées (+0,2 % sur un mois ; +1,0 % sur un an) ce qui masque des évolutions contrastées selon les postes de consommation. Ainsi, les prix des viandes (+0,5 % sur un mois ; +3,2 % sur un an) et des boissons alcoolisées (+0,3 % sur un mois ; +3,0 % sur un an) croissent nettement. À l'inverse, les prix des bois-

sons non alcoolisées reculent fortement sur un an (-1,6 %) en lien avec la baisse des prix du café, thé et cacao (-1,7 % sur un an) et des eaux minérales et de source (-2,9 % sur un an).

Stabilisation de l'inflation sous-jacente en août

En août 2013, l'indicateur d'inflation sous-jacente (ISJ) est stable ; son taux de croissance annuel s'établit à +0,6 % (comme en juillet 2013). L'indice des

prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente de 0,5 % en août 2013 et de 1,0 % sur un an (+1,2 % en juillet 2013).

Sud Matmut rappelle que c'est sur la base de ces indices que les organisations syndicales représentatives et la Direction négocieront nos augmentations générales de salaires 2014....

Contre la casse de l'Inspection du Travail

Michel Sapin, ministre du Travail, a présenté en septembre 2013 un projet de restructuration de l'Inspection du travail qui fait peser de graves dangers sur son indépendance et son caractère généraliste, et qui s'inscrit dans la suite des mesures socialement régressives mises en place par les gouvernements s u c c e s s i f s .

Le projet Sapin prévoit notamment :

- **la disparition des sections d'inspection du travail actuelles et leur remplacement par des unités de contrôle (UC) réunissant entre 8 et 12 agents.** Cette réorganisation va porter atteinte au caractère de proximité des sections alors qu'actuellement chaque entreprise n'a qu'un seul interlocuteur.

- **la disparition des contrôleurs du travail**, qui contrôlent actuellement les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui fait peser de sérieuses menaces sur les effectifs de contrôle et signifiera une baisse du nombre de contrôle dans les petites entreprises ;

- **la remise en cause de l'indépendance des inspecteurs du travail par un contrôle hiérarchique accru** qui va à l'encontre de l'organisation actuelle, basée sur l'autonomie et l'indépendance, sur la base de la Convention n°81 de l'Organisation internationale du travail, qui prévoit notamment dans son article 6 que « Le personnel de l'inspection sera composée de fonctionnaires publics dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure indue ».

- **le renforcement de la spécialisation**, par la création d'unités de contrôle spécialisées sur un secteur ou un risque particulier. Cette spécialisation appauvrira et limitera considérablement l'action de contrôle.

Le projet Sapin va plonger pendant plusieurs années l'inspection du travail dans une désorganisation dont les premières victimes seront les salarié-es et les représentants du personnel privés d'interlocuteurs identifiés et de proximité.

Cette restructuration de l'Inspection du travail profitera en premier lieu au patronat, qui verra enfin exaucer l'un de ses vœux les plus chers : la mise au pas de l'action de ce service aux salarié-es.

Pour l'Union syndicale Solidaires, le respect du Code du travail a au contraire besoin d'un renforcement des effectifs actuels de l'Inspection du travail, du maintien du maillage territorial, du respect des principes d'indépendance de l'inspection et du renforcement des permanences ouvertes au public de chaque agent de contrôle.

Sud Matmut

Téléphone : 06 66 75 97 84

Télécopie : 01 73 79 48 90

Messagerie : solidairematmut@gmail.com

Internet : <http://solidairematmut.wifeo.com>